Archives parlementaires

Adresse du conseil général de la commune de Béziers (Hérault), lors de la séance du 13 brumaire an III (3 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Béziers (Hérault), lors de la séance du 13 brumaire an III (3 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 346;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21528_t1_0346_0000_3

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Les maire, officiers municipaux et membres du conseil général de la commune de Montfort-le-Brutus.

DEJEAN, *maire,* VIGOUREUX, *agent national et 14 autres signatures.*

v

[*Le conseil général de la commune de Montauban à la Convention nationale, le 5 brumaire an III*] (36)

Citoyens Représentans.

Votre adresse au peuple français a ouvert tous les coeurs à l'espérance et a la joye. La République entiere applaudit à vos principes et aux sages mesures que vous prenés pour affermir le regne des loix et de la justice.

Perseverés dans cette resolution qui vous concilie la reconnoissance et les voeux des patriotes qui force à l'admiration et au respect les ennemis même de la liberté, et qui n'éprouvera des contradictions que de la part de ce petit nombre de dominateurs et d'intrigans qui s'étoient fait un appanage de l'anarchie et du désordre.

Ici, tous nos concitoyens bénissent vos glorieux travaux; ils ne réconnoissent d'autres guides que vous, d'autre centre de réunion que le vôtre; ils sont dévoués à tous les sacrifices que vous leur indiquerés; ils ne doutent plus de ce bonheur que vous leur avés promis et auquel vous venés de les préparer avec tant de courage.

Ajoutés à ce grand bienfait celui de raviver le commerce qui s'éteint, de nous donner une instruction publique qui nous est nécessaire, d'assurer la circulation la plus active des subsistances pour déjouer l'horrible complot de Pitt et de ses odieux complices et de maintenir dans toute sa vigueur le gouvernement Révolutionnaire.

Bientot les belles destinées de la france seront accomplies, et vous aurés la douce satisfaction d'avoir fondé le gouvernement le plus digne de l'homme social ainsi que le plus sage et le plus heureux de l'univers.

Salut et fraternité.

Suivent 13 signatures d'officiers municipaux et 22 de notables.

w

[*Le conseil général de la commune de Béziers à la Convention nationale, le 1er brumaire an III*] (37)

Citoyens Représentans,

Elle a été lue au peuple assemblé, elle a été vivement applaudie, cette addresse salutaire et bienfaisante qui apprend aux français les moyens d'allier la justice et l'humanité avec les mesures sevères qu'exige le Gouvernement révolutionnaire.

Déjà vos delegués, Perrin et Goupilleau, nous en avoient donné l'initiative, par les principes qu'ils avoient professé et la conduite sage et conciliatrice qu'ils avoient tenu à leur passage dans notre commune : ce fut bien peu pour nous que de posseder un seul jour cette emanation de la Représentation nationale, si propre à la faire respecter et chérir.

Votre addresse, citoyens Représentans, vient de consolider et d'embellir la position agréable où vos délégués nous laisserent.

Comme vous, nous croyons que les mésures de sureté doivent être permanentes, actives et vigoureuses aussi longtems que durera le gouvernement revolutionnaire, mais comme vous aussi nous pensons que l'application de ces mésures comporte un mode qu'on ne peut s'empécher d'atteindre et qu'on ne sauroit non plus depasser sans tomber dans l'arbitraire, ou dans un excés de modération ou dans un excés de rigueur également funestes à la chose publique.

Comme vous, nous croyons qu'il faut soigneusement discerner l'erreur du crime, le mené du meneur; nous croyons qu'il doit être un terme à l'expiation d'une simple faute et un temps d'indulgence pour l'homme seduit ou egaré; mais pas un seul instant de trève, jamais de pardon pour l'ennemi du Peuple, jamais de pardon pour le conspirateur et les traitres à la Patrie.

Comme vous nous croyons que la justice et la probité doivent être sans cesse à l'ordre du jour, non pas seulement en parole, mais essentiellement en faits et que chacun doit recevoir selon ses oeuvres.

Ici, citoyens Représentans, nous applaudissons unanimement à toutes vos loix; les autorités constituées en protégent l'exécution de tous leurs moyens; elles tendent d'un pas egal au bien de la chose publique; la commune entière ne reconnoit d'autre point central que la Convention nationale. Sa maxime favorite est hors de la Convention point de salut pour le peuple et son refrein est celui-ci.

Vive la Republique une et indivisible.

Vive la Convention nationale.

Périssent les tyrans, les agitateurs, les conspirateurs et les traitres.

GRENIER, PEZET, *agents nationaux; suivent les signatures de 9 officiers municipaux, de 2 notables et 18 sans indication de fonction.*

x

Le conseil général de la commune de Crest, département de la Drôme, félicite la Convention nationale de ce que depuis les mémorables journées des 9 et 10 thermidor, elle a su déjouer

(36) C 323, pl. 1389, p. 22.
(37) C 323, pl. 1389, p. 20.

Persée creative commons